

**DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

Dossier délivré le 29/06/2022

Par :	CELLNEX, Madame PEYRE Agnès Représentée par Madame KOTECKI Amandine
Demeurant à :	159 AVENUE DE LA MARNE 59700 MARCQ EN BAROEUL
Pour :	Installation d'un pylône treillis de 30 m. vert olive; antennes panneaux vert olive; 2FH diamètre 60
Sur un terrain sis à :	LE MONT 62150 HOUDAIN
Cadastré :	AH 289

Référence dossier

N° DP 062 457 22 00046

7015 657

Le Maire,

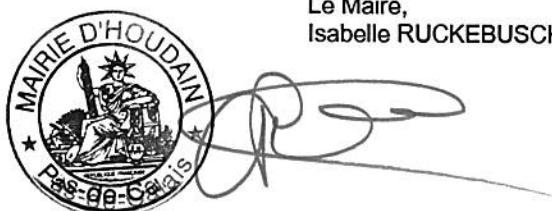
Considérant que la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) a été reçue en mairie de HOUDAIN, le 30/05/2023 et porte sur l'autorisation d'urbanisme reprise en référence,

CERTIFIE que la conformité des travaux qui ont fait l'objet de l'autorisation d'urbanisme dont les références sont rappelées dans le cadre ci-dessus, n'a pas été contestée dans le délai légal prévu à l'article R.462-6 du Code de l'Urbanisme.

Cette attestation est délivrée en application des articles R462-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Fait à HOUDAIN, le 09 decembre 2025

Le Maire,  
Isabelle RUCKEBUSCH



**Délais et voies de recours contre la présente lettre :** le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Affaire suivie par : Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane